

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/008

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 12 FÉVRIER 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

M. le maire demande à l'assemblée si le rapport sur les orientations budgétaires de la commune pour 2024, adressé en annexe de la note de synthèse appelle des remarques ou des questions.

M. Jean Paul Schmitt, conseiller municipal, interroge M. le maire sur les motifs qui ont conduit à une baisse de la population communale.

M. le maire indique que c'est le chef de l'État qui a appelé récemment à un « réarmement démographique » en France pour faire face à un déclin exceptionnel de la natalité ces dernières années.

Il ajoute que c'est l'ensemble du département de la Moselle qui connaît un vieillissement accentué de la population et tout particulièrement l'arrondissement de Sarreguemines-Bitche.

Concernant la commune de Sarralbe, M. le maire note comme partout ailleurs un net ralentissement du rythme des constructions neuves alors qu'il subsiste des parcelles disponibles dans nos lotissements. Il indique que c'est dû à la situation économique et aux conditions des prêts qui ne sont plus attractives pour les jeunes ménages. Il fait remarquer que des évolutions positives sont toutefois attendues dans le cadre de la rénovation de bâti ancien par des opérateurs privés, rue d'Eich mais également dans les rues E. Hanon et E. Hulin où 33 logements sont concernés.

M. le maire rappelle que les années Covid ont également frappé durement la population communale.

Enfin, l'espoir réside également dans le projet Holosolis de panneaux photovoltaïques à Hambach/Willerwald. Il précise que Sarralbe serait idéalement située pour bénéficier des répercussions positives attendues en terme de population nouvelle.

M. Jean Paul Schmitt, conseiller municipal fait remarquer que le centre-ville ne bouge pas et que la situation de l'immeuble acquis par la commune près de l'église St Martin n'évolue pas non plus.

M. le maire indique qu'il faut d'abord remettre à niveau les équipements de la commune et rappelle qu'en raison de la nécessité du remplacement de la dalle de la salle de sports collectifs et de ses fondations, il va manquer 1 million d'euros dans nos finances communales en 2024 pour de nouveaux projets.

Il ajoute que la commune n'a pas la surface financière suffisante pour investir en plus 800 000 € en 2024 dans la rénovation d'un bâtiment au centre-ville.

M. le maire rappelle par ailleurs que la municipalité anime, entretient et fleurit le centre-ville pour le rendre attractif et que c'est là son rôle.

Il rappelle également les pratiques commerciales actuelles dont les achats en ligne qui sinistrent encore un peu plus les petits commerces déjà mis à mal par la concurrence des grandes surfaces.

M. Jean Paul Schmitt, conseiller municipal s'interroge si la commune peut se lancer dans l'opération d'aménagement du parc urbain en face de la halte fluviale.

M. le maire précise tout d'abord qu'il s'agit d'une chance historique pour la commune, d'avoir été en mesure de s'assurer de la maîtrise foncière de ce vieux parc privé de la société Solvay. Il ajoute que c'est également une opportunité de pouvoir ouvrir cet espace privatif à l'ensemble de la population.

Il indique qu'un concours de maîtrise d'œuvre a été engagé pour produire et départager des projets différents d'aménagement de ce parc à l'entrée du centre-ville.

Il souligne que parallèlement à ce concours, la municipalité va tenter de mobiliser les aides publiques pour ce projet d'aménagement en particulier auprès de la Région Grand-Est et du département de la Moselle.

Il indique que ce projet est un atout pour notre commune et qu'il est par ailleurs dans l'air du temps, le gouvernement souhaitant favoriser les îlots de fraîcheur dans les villes.

M. le maire rappelle que Sarralbe était déjà avant-gardiste avec sa chaufferie au bois naturel et son réseau de chaleur alimentant 8 équipements communaux, que Sarralbe continue d'être pro-active pour l'isolation thermique de tous ses bâtiments et pour la mutation de son éclairage public au LED.

M. le maire souligne que l'objectif de ce projet de parc est aussi de rendre notre commune plus attractive ce qui profitera aux commerces du centre-ville.

M. le maire présente les grandes lignes de gestion de la commune pour 2024 :

- pas d'augmentation de la fiscalité locale, ce qui est le cas depuis 2001. Il rappelle que le point de fragilité, se sont les recettes fiscales de la plateforme Inéos qui sont dans le viseur de la CASC et que les impôts ménagers ne parviendraient jamais à compenser. Il ajoute que depuis 2017 tous les nouveaux projets industriels développés à Sarralbe ne profitent plus à la commune en termes de recettes fiscales mais à la CASC. Il rappelle par ailleurs que Sarralbe supporte aussi beaucoup de charges de centralité qui pèsent sur son budget : équipements sportifs, bibliothèque...

- 3 projets d'investissement sont prioritaires en 2024 :

- la deuxième tranche des travaux de rénovation énergétique du centre sportif et culturel avec le remplacement de la dalle et des fondations de la salle de sports collectifs,
- la poursuite d'une nouvelle tranche de travaux d'aménagement de la traversée d'Eich,
- le programme de mutation de l'éclairage public communal du sodium au LED.

- M. le maire indique également que d'importants travaux de rénovation de la voirie auront lieu au centre-ville en accompagnement du programme départemental de la Moselle

- il relate également les discussions menées avec la CASC pour le remplacement de la passerelle cyclable et piétonne sur le chemin du cimetière avec une nouvelle clef de répartition : 75 % à la charge de la CASC et 25 % à la charge de la commune,

- il évoque les projets exposés par la CASC pour la rénovation de la piscine de Sarralbe avec la volonté d'y adjoindre un bassin supplémentaire voire un troisième bassin extérieur. La commune devra s'engager à mettre à disposition l'assiette foncière du petit parc communal pour le projet,

- il met également en avant l'étude engagée par l'EPFGE (Établissement Public Foncier du Grand-Est) pour densifier l'habitat dans le secteur de la rue de Tavaux,

- il alerte l'assemblée sur le bilan en demi-teinte de la gestion de la forêt par l'ONF,

- il indique que la commune continuera à soutenir ses associations avec le même niveau d'aides que par le passé,

- il ajoute que les services et la commission communale continueront à travailler sur la révision du plan local d'urbanisme mais que du fait de l'application de la nouvelle législation

de réelles difficultés se présentent pour prévoir de nouvelles zones de développement de l'habitat.

M. Jean Paul Schmitt, conseiller municipal considère que la mauvaise passe de la gestion de la forêt par l'ONF n'est que cyclique et que cette gestion se redressera à long terme.

Mme Marie Laure Meyer, conseillère municipale met l'accent sur le fait qu'une association, le « secours catholique » a dû se mettre en situation de location, faute de local communal disponible. Elle demande si la commune ne dispose pas de bâtiments inoccupés.

M. le maire lui demande alors de faire une proposition en ce sens. Aucune proposition n'est faite.

Mme Sophia Matta, adjointe au maire pour les affaires sociales explique que la commune a travaillé sur le sujet mais qu'il n'y a malheureusement aucune possibilité à l'heure actuelle.

M. Jean Paul Schmitt, conseiller municipal, met en avant que le maire parle de maintien du pouvoir d'achat des ménages alors que les bases valeurs locatives de la taxe foncière sur le bâti vont augmenter de 3,5 % en 2024 et que s'y ajoute la taxe finale d'électricité.

M. le maire explique que si le gouvernement a décidé d'augmenter les bases cadastrales de la taxe sur le foncier bâti c'est pour ajuster les recettes prévisionnelles au taux d'inflation qui impacte toutes les dépenses de la commune. Il souligne que la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 2001

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, M. le maire clôt le débat.

Le Conseil Municipal,

Au terme de la présentation par M. le maire des perspectives financières de la Ville et des actions programmées pour 2024,

À l'unanimité des voix,

- confirme la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément aux textes en vigueur et préalablement à l'élaboration du budget primitif 2024 (principal et annexes du lotissement "Les Tilleuls" et lotissement "Joseph Cressot").

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 19 février 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 16 février 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

